

COMMUNIQUE

Suite aux premiers résultats partiels communiqués par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France, et relatif au dépistage de plombémie, il apparaît que les chiffres arrêtés au 27 septembre 2022 font état des faits suivants :

- 7 enfants présentent une plombémie supérieure à 50 ug/Litre de sang, seuil de définition de saturnisme.
- 61 enfants ont été décelés avec des résultats compris entre 25ug/L et 49.9 ug/L, résultats qui justifient un nouveau dépistage pour contrôler l'évolution dans le temps.
- 242 enfants ont un taux d'imprégnation compris entre 10ug/L et 24.9 ug/L.
- 579 plombémies sont inférieures à 10 ug/L.

Au vu de ces premiers résultats, la gestion des terres polluées par Metaleurop constitue un scandale et même une crise sanitaire comme nous le redoutions.

Dans son communiqué de presse le préfet du Pas-de-Calais s'efforce manifestement de relativiser statistiquement la portée des résultats partiels obtenus, sans prendre les mesures qui s'imposent logiquement en terme d'informations et d'actions auprès de la population.

C' est pour cette raison que l'Association PIGE a déposé lundi 10 Octobre 2022 avec la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin (CAHC) une requête en référé liberté au Tribunal Administratif de Lille à l'encontre de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, compte-tenu de l'insuffisance des actions entamées pour empêcher l'aggravation des contaminations au plomb des habitants résidant dans les zones réglementées 1 et 2 du Projet d'intérêt Général (PIG) METALEUROP et au-delà, dans une troisième zone non réglementée mais également polluée.

Nous insistons de nouveau auprès des parents des enfants concernés par le dépistage GRATUIT pour faire cette analyse de sang, afin qu'ils puissent être rassurés sur la santé de leurs enfants.

Nous sommes plus que jamais auprès des habitants qui résident dans les zones du périmètre du PIG, et toujours à leur écoute.

Rejoignez nous ! La participation du plus grand nombre est indispensable pour organiser une implication sans faille face aux structures de l'Etat.